



15ème législature

Question N° : 1119	De Mme Stéphanie Kerbarh (La République en Marche - Seine-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Part de l'énergie éolienne en 2025	Analyse > Part de l'énergie éolienne en 2025.
Question publiée au JO le : 19/09/2017 Réponse publiée au JO le : 12/06/2018 page : 5121		

Texte de la question

Mme Stéphanie Kerbarh interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la part de l'énergie éolienne en France. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit de porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 et la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020. Aujourd'hui, l'énergie éolienne fournit 3,9 % de la production d'électricité en France. Par conséquent, elle souhaiterait connaître la part d'énergie éolienne que le Gouvernement prévoit dans la production d'électricité à l'horizon 2025 et quelle politique d'implantation des éoliennes il souhaite mener.

Texte de la réponse

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 fixe un objectif de 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique française en 2030 et de 40 % dans la production d'électricité. L'éolien constitue, avec le solaire photovoltaïque, une des principales filières pour atteindre ces objectifs. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), outil de pilotage de la politique énergétique, décline ces objectifs en fixant pour 2018 et 2023 des objectifs pour l'ensemble des filières de production d'énergie renouvelable. Pour ce qui concerne l'énergie éolienne, cela se traduit par une puissance cible de 15 GW en 2018 et située entre 21,8 et 26 GW en 2023. Après deux années records en termes de raccordement, la puissance raccordée en France atteint en 2017 près de 13,5 GW. La révision de la PPE confirmera, d'ici la fin de l'année, les ambitions de la France en la matière et permettra une visibilité à long terme (2028) pour les acteurs de la filière. Cette révision est actuellement en phase de débat public.